

Dispositif d'appui à la reconversion sur des métiers administratifs : agents en reconversion pour raisons de santé



- Une action en faveur des agents en situation de maintien dans l'emploi ayant validé un projet d'orientation vers les métiers administratifs
- Une formation en alternance professionnalisante
- 2 stages de 5 semaines en collectivité



| Une **formation professionnalisante**

Le cdg69, le CNFPT et les employeurs territoriaux du Rhône et de la Métropole de Lyon organisent une formation collective professionnalisante aux métiers administratifs des collectivités et établissements publics territoriaux.

Ce dispositif reconnu par les employeurs du territoire permet à des agents de démarrer une nouvelle carrière grâce à cet outil.

En effet, 70 à 80 % des agents trouvent une solution de reclassement au sein ou en dehors de leur collectivité à l'issue du dispositif.

La formation théorique

↳ Du 15 janvier au 19 février 2027

↳ du 5 au 16 avril 2027

↳ puis du 31 mai au 9 juin 2027

Réunion d'information aux collectivités :

21 septembre 2026 visio de 15h à 16h (DARDI006)

Tests maths et français :

20 novembre 2026 (DAREC038)

Réunion d'information agents :

9 décembre 2026

Entretien et test PIX :

10 ou 11 décembre 2026

Cette formation est construite avec les employeurs territoriaux pour répondre à leurs besoins.

Au programme :

- ↳ l'environnement territorial ;
- ↳ les bases du statut ;
- ↳ la prise de notes et rédaction de compte rendu, de lettre administrative, de courriel et d'écrits professionnels ;
- ↳ la rédaction des actes administratifs ;
- ↳ la fonction accueil en collectivité, communication et relations professionnelles ;

- ↘ l'organisation et gestion du temps ;
- ↘ les principes et bases de la gestion financière et comptable ;
- ↘ la gestion de la rémunération ;
- ↘ les fondamentaux de l'état-civil, de l'urbanisme et des marchés publics ;
- ↘ les bases de l'action sociale ;
- ↘ les fonctions usuelles en bureautique :
Word, Excel, PowerPoint, Internet, Outlook ;
- ↘ la construction de son projet professionnel ;
- ↘ la valorisation de ses compétences ;
- ↘ la gestion de ses émotions ;
- ↘ les Troubles MusculoSquelettiques.

Des **stages pratiques**

Les stages

↘ **1^{er} stage** : du 1^{er} mars au 2 avril 2027

↘ **2^e période** : du 26 avril au 28 mai 2027

Les deux stages d'immersion d'une durée de 5 semaines chacun, en alternance avec la formation théorique, permettent aux stagiaires de se confronter concrètement aux réalités du métier. Ils se déroulent dans un ou plusieurs services de la collectivité d'accueil et sur des activités professionnelles en lien avec le programme décliné en formation. Ils visent la mise en pratique et la professionnalisation des agents en reconversion professionnelle.

Les tuteurs et les stagiaires sont accompagnés par un référent du cdg69 tout au long des périodes de stage.

NB : Tout employeur inscrivant un agent sur le dispositif s'engage à proposer un terrain de stage garantissant la professionnalisation du stagiaire accueilli.



Tutorat

Le tuteur définit les missions confiées au stagiaire, l'accompagne régulièrement et l'évalue. Il s'engage à participer aux réunions le concernant, notamment à la rencontre tuteur-stagiaire sur le lieu de stage et au bilan individuel réalisé en fin de parcours avec toutes les parties prenantes (collectivité employeur, CNFPT, cdg69, stagiaire).

La forte implication des tuteurs donne lieu à une gratification versée par le cdg69.

Réunion d'information et de coordination des tuteurs :

4 février 2027 : 14h - 15h

Rencontre des tuteurs avec les stagiaires :

8 février 2027 : 13h15 - 16h15

Contacts

Stage pratique

Service Handicap et Maintien dans l'emploi
9, allée Alban Vistel - 69110 Sainte Foy-lès-Lyon
04 72 38 49 72 - handicap@cdg69.fr
Plus d'informations : www.cdg69.fr



Formation théorique

CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes - Antenne du Rhône
18, rue Edmond Locard
69322 Lyon cedex 05
04 72 32 43 38 - laurence.neel@cnfpt.fr